

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XV

Québec, 23 mai 1903

No 40

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

**SOMMAIRE**

Calendrier, 625. — Les Quarante-Heures de la semaine, 625. — La retraite ecclésiastique, 626. — La déclaration royale, 626. — Chronique diocésaine, 627. — Projets d'établissement d'une maison destinée aux Œuvres pour les pauvres, 629. — Où Jules Lemaître cherche, sans le trouver, le pourquoi de la persécution actuelle, en France, 632. — Lettre adressée à M. Emile Combes, président du Conseil des Ministres par le R. P. Général des Chartreux, 635. — Nouvelles consolantes, 636. — Impression d'un touriste retour du Mexique, 637. — Bibliographie, 638.

**Calendrier**

24	DIM.	b	Dim. dans l'oct., N.-D. Auxiliatrice, <i>dbte maj.</i> Kyr. de la Ste Vge. II Vép., mém. du suiv., du dim., de l'oct. et de S. Urbain, pape et martyr.
25	Lundi	b	S. Grégoire VII. pape et confesseur.
26	Mardi	b	S. Philippe de Néri, confesseur.
27	Mercredi	b	S. Bède, confesseur et docteur.
28	Jendredi	b	Octave de l'Ascension.
29	Vendredi	fb	Ste Marie-Magdeleine de Pazzi, vge (27).
30	Samedi	r	Jeune. Vigile. Bénéd. des Fonts ( <i>et</i> ). Litanies dblées. Kyr. 2 cl.

**Les Quarante-Heures de la semaine**

25 mai, Sainte-Julie. — 26, Saint-Odilon. — 27, N.-D. de Buckland. — 28, Saint-Désiré. — 29, Saint-David.

### La retraite ecclésiastique

La retraite pastorale de MM. les curés de l'archidiocèse commencera dimanche soir, le 9 août, et se terminera samedi matin, le 15, par la rénovation des promesses cléricales. — La seconde, celle de MM. les vicaires, aumôniers, prêtres de séminaire et de collège, commencera lundi, le 24 août, à 2 hrs après-midi, et se terminera samedi matin, le 29.

L'examen des jeunes prêtres aura lieu, comme les années passées, à la salle des cours du Grand Séminaire, lundi matin, le 24, à 9 hrs précises.

### La déclaration royale

Le correspondant londonnien de la *Croix* (de Paris), dans sa lettre du 30 avril, lui faisait part des réflexions que lui inspirait la visite du roi d'Angleterre à N. S. P. le Pape. Après avoir dit que probablement les deux souverains avaient dû s'entretenir de l'établissement de relations diplomatiques entre le gouvernement anglais et le Saint-Siège, il trouve non moins vraisemblable que l'entretien ait aussi touché à la question de la « Déclaration royale. » On lira avec intérêt cette partie de sa lettre :

On sait qu'à son avènement, le nouveau souverain qui monte sur le trône d'Angleterre est obligé, d'après la Constitution, de faire une déclaration par laquelle non seulement il affirme son protestantisme, mais encore il flétrit la doctrine catholique en termes d'une brutalité excessive. Cette formalité coûta beaucoup à Edouard VII qui n'a rien de sectaire en lui, et qui a beaucoup d'amis catholiques. Il essaya de se tirer d'affaire... en bafouillant. Nul ne put entendre un mot du passage malencontreux, tandis que tout le reste du discours royal était articulé avec une netteté admirable. Les pairs catholiques s'étaient abstenus de prendre part à la séance dans laquelle le roi avait fait sa déclaration. Toutefois, le duc de Norfolk, grand-maréchal du royaume, avait dû y assister. En vertu de ses fonctions il était à deux pas du trône. Au moment où le roi prononçait les paroles les plus dures à entendre pour un catholique, on vit la reine

Alex  
accor  
Le  
mule  
pétiti  
ques  
Pâqu

nomi

M.

G. G.

de St

M.

nisté

—

l'Arc

mina

So

E. Le

PR

Jos.-I

Laroc

Alfre

ges-L

ron, c

Nicol

I. P.

Falls

—

Sémir

rémor

Les

Saint-

nom d

Sr ]

Alexandra se tourner vers le duc et lui faire un gracieux salut accompagné d'un sourire plein de sympathie et d'encouragement.

Le duc de Norfolk va présenter un bill tendant à modifier la formule offensante de la déclaration royale. En vue de cet objet, des pétitions ont été signées dans toutes les églises et chapelles catholiques du Royaume-Uni pendant la Semaine Sainte et les fêtes de Pâques.

— o —

### Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé Hubert Lessard, curé de Saint-Lambert ; M. l'abbé G. Guy, curé de Kamouraska ; M. l'abbé Jos.-P. Ouellet, curé de Saint-Onésime.

M. l'abbé F. de B. Boutin va exercer temporairement le ministère dans le diocèse de Burlington, E.-U.

— ORDINATIONS — Dimanche, le 17 mai, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a fait dans la chapelle du Petit Séminaire les ordinations suivantes :

SOUS-DIACRES : — MM. Ls-Arthème Beaudet et Joseph-J.-B.-E. Lefebvre, du *diocèse de Québec*.

PRÊTRES : — MM. Jos.-Enoël Michaud, Jos.-O.-Aurélien Dion, Jos.-Bruno Pelletier, M.-J.-B. Lauréat Boulanger, Jos.-L.-Léon Larochelle, L.-C. Eugène Morneau, Jos.-Hector Fillion, J.-Alfred-E. Boulet, Jos.-Alexis Guillot, Jos.-Adalbert Roy, Georges-L.-A. Desjardins, du *diocèse de Québec* ; Nazaire Bergeron, du *diocèse de Chicoutimi* ; Pierre Arpin, du *diocèse de Nicolet* ; Gregory-J. McLellan, du *diocèse de Charlottetown, I. P.-E.* ; et Sylvestrer-J. McCawlliff, du *diocèse de Sioux Falls (Dakota Sud.)*

— Le jeudi 14 mai, Mgr O.-E. Mathieu, P. A., supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval, présidait une cérémonie religieuse chez les Sœurs de la Charité.

Les Sœurs Marie-Louise Poulin, de Fall River, en religion Saint-Magloire, et Bernadette Smith, de Cedar Hall, sous le nom de Saint-Amand, reçurent le saint Habit.

Sr Marie-Eugénie Hudon, dite Sainte-Honorine, de Saint-

Philippe de Néri, prononça les premiers vœux, et Sr Ernestine Desgagné, dite Saint-Pacôme, de Sainte-Agnès (Charlevoix), fit les vœux perpétuels.

On voyait au chœur M. l'abbé E. Laliberté, assistant-aumônier, M. l'abbé Brillant, curé de Cedar Hall, et M. l'abbé G. Bilodeau, curé de Saint-Thomas d'Aquin (Lac Saint-Jean), qui voulut bien répéter aux nouvelles élues cette parole du divin Maître au jeune homme de l'Evangile qui lui avait demandé ce qu'il faut faire pour être parfait: « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres et vous aurez un trésor dans le ciel; puis, venez et suivez-moi. » Le prédicateur a ensuite prouvé que la perfection se trouve dans la charité et le sacrifice.

— Le dimanche, 17 mai, S. G. Mgr l'Archevêque, accompagné par Mgr Marois, vicaire général, assista à la grand'messe de la paroisse de Limoilou, à l'issue de laquelle il fit la bénédiction de la pierre angulaire du couvent que l'on achève d'y construire.

Le R. P. Alexis, provincial des Pères Capucins, fit le sermon de circonstance; et Sa Grandeur adressa aussi aux paroissiens une allocution appropriée, pour les féliciter du progrès religieux qui s'accomplit chez eux.

L'office fut très solennel, et les Sœurs Servantes du S.-C. de Marie reçurent, pour les aider dans la construction de leur nouveau couvent, le produit d'une collecte généreuse.

Les RR. PP. Capucins, de leur côté, ont commencé la construction d'un vaste monastère qui reliera le presbytère actuel à l'église.

Ces édifices religieux, église, couvent et monastère, situés en une même ligne et construits en pierre, seront d'un bel ornement à la jeune paroisse, à qui ne manquent pas les promesses d'avenir.

En ce jour de fête, tout le village était admirablement pa-voisé. Le corps de musique de Mastai contribua beaucoup, de son côté, à donner de l'éclat à la solennité.



Nous devons, avec beaucoup de regret, remettre à la semaine prochaine la publication d'un fort joli compte rendu de la journée du 14 mai à l'église Saint-Sauveur.

d  
De  
sidéra  
cas, le  
ville c  
plus r  
La  
n'a pa  
soins d  
afin de  
lui per  
à la sc  
La c  
tante,  
toute  
meille  
leur je  
Voic  
Saint-  
Cons  
1° E  
2° E  
3° E  
4° P  
manche  
5° Di  
6° Vi  
Dès l  
l'Ecole  
sont pa  
sept an  
le cours

Géné  
trop jet



## Projets d'établissement

## d'une maison destinée aux Œuvres pour les pauvres

Depuis quelques années la paroisse de Saint-Malo s'est considérablement augmentée et, comme il arrive toujours dans ce cas, les pauvres surtout sont venus chercher aux portes de la ville des logements moins chers en même temps qu'un travail plus rémunérateur que celui de la campagne.

La charité est de tradition sur cette terre de Québec, elle n'a pas manqué à sa mission. Aussi, pour répondre aux besoins de tant de miséreux, nous désirons établir diverses œuvres afin de donner au peuple une éducation solide et pratique qui lui permettra de vivre honorablement et de rendre service à la société.

La cité de Québec, à la veille de devenir une ville très importante, aura son avenir dans l'activité du peuple. Il est donc de toute nécessité d'y travailler au plus tôt. On a reconnu que le meilleur moyen était sans contredit de former les enfants dès leur jeune âge à la vertu et au travail.

Voici donc le plan que propose à cet effet la paroisse de Saint-Malo.

Construire un local pour des œuvres ainsi réparties :

1° Ecole maternelle, déjà établie dans un petit local loué.

2° Ecole professionnelle.

3° Ecole ménagère.

4° Patronage de jeunes filles qui se réunissent tous les dimanches.

5° Distribution de la soupe aux pauvres.

6° Visite des ménages pauvres et des malades à domicile.

Dès l'âge de dix-huit mois, les petits enfants sont admis à l'Ecole maternelle ; on les nourrit et on les habille lorsqu'ils sont pauvres. Le soir, les parents viennent les chercher. A sept ans, les enfants quittent l'Ecole maternelle pour suivre le cours primaire.

## ECOLE PROFESSIONNELLE

Généralement les petites filles quittant l'école primaire sont trop jeunes pour gagner leur vie, aussi ; sont-elles exposées à

contracter de mauvaises habitudes et et à se perdre dans l'oisiveté.

Une Ecole professionnelle est donc de toute nécessité au milieu d'une population ouvrière.

1° Les enfants apprennent à coudre.

2° On les forme aux ouvrages de lingerie fine afin de leur permettre de se placer plus tard comme femmes de chambre ou de se faire une position dans le monde.

3° Cours de coupe où les jeunes filles peuvent faire un apprentissage de couturières.

#### ECOLE MÉNAGÈRE

Etude théorique et pratique de la cuisine, de la couture, du lavage, raccommodage, repassage, en un mot, de toutes les connaissances nécessaires à une jeune fille pour former plus tard une excellente servante ou une bonne femme de ménage.

Les Sœurs Franciscaines, à qui sera confiée la direction de cet établissement, se proposent d'y installer une œuvre nouvelle, désirée depuis longtemps du public : celle des servantes.

La paroisse de Saint-Malo a été choisie de préférence parce que c'est là que se trouve le plus grand nombre de jeunes filles pauvres.

#### PATRONAGE

Cette œuvre a pour but de préserver les jeunes filles des dangers auxquels elles sont exposées en jouissant souvent d'une trop grande liberté. Le dimanche, on les réunira dans de grandes salles où elle pourront passer agréablement leur temps

#### DISTRIBUTION DE LA SOUPE AUX PAUVRES

Pendant l'hiver cette œuvre de bienfaisance est une véritable providence pour les pauvres et les malades. Une cantine sera établie dans un appartement spécial du local de l'œuvre, et à certaines heures on distribuera la soupe chaude et les secours aux malheureux.

#### VISITE DES PAUVRES ET DES MALADES A DOMICILE

Cette œuvre déjà établie a produit d'excellents résultats. Les religieuses chargées de cet office vont porter secours aux

pau  
doct  
Ce  
pour  
peup  
déca  
Le  
drior  
nous  
vaste  
Te  
moye  
No  
tien  
Ce  
1°  
verse  
2°  
peuv  
qui v  
3°  
On  
No  
sité  
offert  
l'œuv  
Québ  
Les  
grand  
No  
me qu

Celt  
tout le  
passer

pauvres malades, se soumettant en tout aux prescriptions des docteurs.

Ces œuvres réunies et sagement dirigées seront une gloire pour la ville de Québec et une sécurité pour l'avenir ; car le peuple négligé au point de vue de l'éducation est exposé à une décadence inévitable.

Le bien à faire est considérable, les enfants dont nous voudrions nous occuper sont nombreux, les œuvres diverses que nous voudrions établir réclament un local spacieux, un terrain vaste. Il nous faudrait acheter, faire construire.

Tels sont nos projets. Mais pour y arriver, il nous faut les moyens, et nous ne les avons pas.

Nous nous proposons donc de former un comité pour le soutien de ces œuvres.

Ce comité sera divisé en trois catégories :

1° Les membres fondateurs. Une somme de \$ 100 qu'on peut verser par \$ 5 par mois donne droit au titre de fondateur.

2° Les membres honoraires. Ce sont les personnes qui ne peuvent pas s'associer d'une manière active aux œuvres, mais qui versent annuellement une somme à leur gré.

3° Les membres actifs paient \$ 5.00 par année.

On peut aussi associer des membres défunts.

Nous avons donc l'espérance que l'on comprendra la nécessité d'une si belle institution et que nombreux seront les dons offerts dans ce but. Quelques dames ont déjà mis la main à l'œuvre avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Les personnes qui contribueront à cette œuvre auront de grands avantages spirituels de leur vivant et après leur mort.

Nous accepterons avec reconnaissance toute somme si minime qu'elle soit.

S'adresser :

*Maison de la Providence,  
Rue Marie de l'Incarnation,  
Ou au Presbytère de Saint-Malo.*

Celui qui croit pouvoir trouver en soi-même de quoi se passer de tout le monde, se trompe fort ; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de lui, se trompe encore davantage.

**Où Jules Lemaitre cherche, sans le trouver,  
le pourquoi de la persécution actuelle, en France**

Il y a vraiment, dans le mal qu'ils font, une part d'inexpliqué.

Ils ont le pouvoir ; je conçois qu'ils en usent sans scrupule, et qu'ils soient capables de tout pour le conserver. Mais je m'étonne un peu qu'ils commettent des crimes inutiles, — je dis inutiles même à leur point de vue, — et dont les conséquences peuvent même se tourner contre eux.

Pour être heureux, que leur faut-il en somme ? Dominer et jouir ; mener leurs préfets ; nommer tous les fonctionnaires de leur arrondissement ; donner des places à leurs amis ; surveiller et tracasser les autres ; « faire des affaires » à l'occasion ; exploiter enfin au mieux de leurs intérêts privés leur portion de souveraineté absolue.

Mais tout cela, ils le font sans encombre. Le peuple de France est merveilleusement docile et résigné. En dépit des sept millions d'électeurs qui ne leur ont pas donné leurs voix, les trois cents du « bloc » pouvaient vivre joyeusement, ils pouvaient lapper en toute sécurité la symbolique assiette sans faire la loi Waldeck-Trouillot, et sans toucher au pacte de tolérance relative dont la République s'était accommodée pendant trente ans. Ils pouvaient rester nos maîtres, sans dépouiller et jeter dehors des hommes, des Français, des citoyens qui ont autant qu'eux le droit de penser et de vivre à leur guise, et sans traiter comme des criminelles de pauvres femmes vouées à la prière et aux œuvres de miséricorde.

Pourquoi font-ils cela ?

Ils ne semblent pas avoir d'intérêt personnel à le faire. La plupart même de leurs électeurs ne leur en demandaient pas tant, et trouvent qu'ils vont trop loin. Un des effets de la persécution religieuse sera d'imposer aux communes trois ou quatre cent millions de centimes additionnels : cela est simplement fou, en ce temps de déficit et de malaise général. Si crédules qu'ils soient aux dogmes de l'anticléricalisme, il est possible que les électeurs jugent la carte à payer un peu forte, et qu'ils en témoignent leur mécontentement à leurs élus. Mais les

« tro  
peut  
men  
O  
cent  
de J  
tres  
Mais  
ce qu  
privé  
moiti  
qui v  
renté  
religi  
Si  
enfar  
tel at  
a là,  
privé  
lons  
être i  
« bloc  
quem  
bourr  
Tar  
ment  
prêts  
leur i  
savon  
qui, se  
quand  
Seri  
incapa  
Ignore  
de par  
eux, d  
que de  
tent la  
peut-ê



« trois cents » ont passé outre à ces considérations : si bien qu'on peut dire qu'ils ne sont capables d'une sorte de désintéressement que pour faire le mal.

Oui, cela est singulier. Car il y a sans doute, parmi les trois cents, quelques fanatiques purs qui sont de la redoutable espèce de Jean Calvin ou de Thomas de Torquemada, et quelques autres qui vivent dans ce que j'appellerai l'état d'esprit criminel. Mais le reste, les socialistes et radicaux vulgaires, nous savons ce qu'ils sont. Leur préjugé anticatholique admet, dans la vie privée, certains tempéraments et certaines indulgences. La moitié d'entre eux, pour le moins, ont des mères ou des femmes qui vont à l'église, ou quelque personne pieuse dans leur parenté. Ils « font grâce » à tel curé qu'ils connaissent, à telle religieuse qui a soigné un des leurs.

Si nous rappelons souvent que tel socialiste fait baptiser ses enfants, et leur laisse faire leur première communion, ou que tel autre a confié sa fille à des religieuses, c'est qu'en effet il y a là, entre les actes publics des proscripteurs et leur conduite privée, des contradictions par trop insolentes. Or, nous voulons bien qu'on se contredise pour être juste et bon, non pour être injuste et méchant. Pourquoi les bourgeois radicaux du « bloc », tolérants ou faibles à domicile, fout-ils paraître publiquement une intransigeance d'inquisiteurs et une dureté de bourreaux ?

Tant de rage étonne chez eux. Encore, s'ils étaient vraiment des fanatiques, des croyants et des dévots à rebours, prêts aux plus durs sacrifices, le cas échéant, pour confesser leur irrégion ! Mais, je le répète, nous les connaissons, et nous savons que la plupart sont de la race de ces conventionnels qui, sous l'Empire, furent chambellans et préfets et suivirent, quand il le fallait, les processions.

Serait-ce donc qu'ils manquent d'imagination ? qu'ils sont incapables de se représenter les suites concrètes de leurs votes ? Ignorent-ils donc qu'ils font verser à de pauvres hommes et à de pauvres femmes des larmes amères et désespérées ? que, par eux, de bonnes créatures voient toute leur vie brisée, ne savent que devenir, cherchent du travail et n'en trouvent pas, redoutent la misère proche ? S'ils avaient vu cela comme je l'ai vu, peut-être seraient-ils pris de remords. On peut faire des

choses atroces sans être proprement un scélérat, quand on ne voit pas les souffrances dont on est cause. Il s'est rencontré des coquins qui n'avaient pas de mauvais cœurs.

Et qu'est-ce qu'elles leur ont donc fait, enfin, toutes ces femmes désolées, à ces politiciens dont l'âme est probablement un cloaque auprès de l'âme d'une fille de charité ?

Je sais bien qu'on dit que la persécution religieuse est aussi une affaire, une spéculation commerciale, et qu'un certain nombre de proscriptionnaires trouveront leur compte dans les opérations judiciaires qu'entraînera la liquidation des biens des congréganistes. Mais, si cela est vrai, il est clair que la curée sera restreinte, qu'il n'y en aura pas pour tout le monde. Et puis, tous les couvents ne sont pas riches, il s'en faut. Ces Petites Sœurs, gardes-malades des pauvres, qu'on a condamnées dernièrement à l'amende, ne doivent pas avoir beaucoup d'argent, ni des immeubles somptueux.

Ajouterons-nous qu'il est bizarre de voir de prétendus socialistes poursuivre de tant de haine les seuls groupes humains où la théorie collectiviste soit réalisée à force de vertu ?

Bref, on a peine à comprendre tant d'injustice superflue et de cruauté gaspillée, et l'on songe : — Ce n'est pas d'eux-mêmes qu'ils commettent ou sanctionnent des abominations qui ne peuvent pas leur rapporter grand chose, qui ont mauvais air même aux yeux d'une partie de leurs électeurs, qui installent chez nous la guerre civile, et qui se traduiront par une augmentation d'impôts et par un surcroît de malaise financier. Non, ce n'est pas d'eux-mêmes qu'ils font cela, puisqu'ils pourraient sans cela, et même plus sûrement, et d'ailleurs en demeurant impies autant qu'il leur plairait, garder leur école. Ils agissent par peur, — par cette peur qui explique toute la partie horrible de la Révolution. Ils obéissent aux violents, par crainte de leur devenir suspects, ils obéissent à quelques affreux mystiques de l'anticléricisme . . .

Mais ces fanatiques purs et ces criminels-nés, à quels desseins destructeurs de la force française et à quelle mystérieuse puissance obéissent-ils eux-mêmes ? Je laisse à de plus informés que moi le soin de répondre.

JULES LEMAITRE.

Let  
pouv  
pirer.  
Or,  
désér  
plu à  
No  
pays.  
Ma  
il fau  
Et  
possil  
nous  
à vou  
nom  
chef  
A  
ajouv  
To  
tienn  
seil s  
Mc  
incor  
arrêt  
dans  
glise  
De  
d'un  
fauss  
dont

**Lettre adressée à M. Emile Combes**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL des MINISTRES  
par le R. P. Général des Chartreux

Grande-Chartreuse, 12 avril.

Monsieur le président du Conseil,

Les délais que les agents de votre administration ont cru pouvoir fixer à notre séjour à la Grande-Chartreuse vont expirer.

Or, le premier, vous avez le droit d'apprendre que nous ne désertons pas le poste de pénitence et d'intercession où il a plu à la Providence de nous placer.

Notre mission est ici de souffrir et de prier pour notre cher pays ; la violence seule arrêtera la prière sur nos lèvres.

Malheureusement, aux jours troublés où règne l'arbitraire, il faut prévoir les plus tristes éventualités.

Et comme, en dépit de la justice de nos revendications, il est possible qu'un coup de force nous disperse brusquement, et nous jette même hors de notre patrie, je tiens dès aujourd'hui à vous dire que je vous pardonne, en mon nom personnel et au nom de mes confrères, les divers procédés si peu dignes d'un chef de gouvernement que vous avez employés à notre égard.

A d'autres époques, l'ostracisme ne dédaignait pas, comme aujourd'hui, les armes d'apparence loyale !

Toutefois, je croirais manquer à un devoir de charité chrétienne si, au pardon que je vous accorde, je n'ajoutais un conseil salutaire en même temps qu'un avertissement sérieux.

Mon double caractère de prêtre et de religieux m'autorise incontestablement à vous adresser l'un et l'autre, afin de vous arrêter, s'il vous reste encore quelque vestige de prudence, dans la guerre odieuse et inutile que vous menez contre l'Eglise de Dieu.

Donc, sur votre pressante invitation, et sur la production d'un document dont vous ne deviez pas, ce semble, ignorer la fausseté manifeste, une Chambre française a condamné l'ordre dont Notre-Seigneur m'a établi le chef.

Je ne puis accepter cette sentence injuste ; je ne l'accepte pas ; et malgré mon pardon sincère, j'en demande la révision, selon mon droit et mon devoir, par le tribunal infaillible de celui qui est constitué notre juge souverain !

En conséquence, — prêtez une attention particulière à mes paroles, monsieur le président du Conseil, et ne vous hâtez ni d'en sourire, ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge, — en conséquence vous viendrez avec moi devant ce tribunal de Dieu.

Là, plus de chantages, plus d'artifices d'éloquence ; plus d'effets de tribune, plus de manœuvres parlementaires ; plus de faux documents, ni de majorité complaisante ; mais un juge calme, juste et puissant, et une sentence sans appel, contre laquelle ni vous, ni moi, ne pourrions élever de protestation !

A bientôt, monsieur le président du Conseil ! Je ne suis plus jeune et vous avez un pied dans la tombe.

Préparez-vous, car la confrontation que je vous annonce vous réserve des émotions inattendues.

Et pour cette heure solennelle comptez plus sur une conversion sincère et une sérieuse pénitence, que sur les habiletés et les sophismes qui ménagent vos triomphes passagers.

Et comme mon devoir est de rendre le bien pour le mal, je vais prier ; ou, pour mieux dire, nous, les Chartreux dont vous avez décrété la mort, nous allons continuer de prier le Dieu des miséricordes que vous persécutez si étrangement dans ses serviteurs, afin qu'il vous accorde le repentir et la grâce des réparations salutaires.

Je suis, monsieur le président du Conseil, votre très humble serviteur.

F. MICHEL,

*Prieur des Chartreux.*

---

### Nouvelles consolantes

---

Tandis qu'en France sévit la persécution, ailleurs l'Eglise catholique se réjouit de trouver en des faits d'importance exceptionnelle une contre-partie bien consolante.

En Occident, Guillaume II prépare sa visite au Vatican, et



ne laisse pas ignorer qu'il désire profiter des fautes de M. Combes pour avancer les affaires allemandes dans le monde.

Edouard VII, de son côté, ira demain visiter Léon XIII. De la part du roi d'Angleterre qui, dans la cérémonie de son sacre, dut encore subir des rites directement dirigés contre l'Eglise catholique, on ne saurait exagérer l'importance de cette démarche. Et les esprits élevés qui voient là une première lueur d'espoir fondé de la réconciliation de l'Eglise anglicane et de l'Eglise romaine n'ont peut-être pas tort.

En Orient, l'*Ekklisiastiki Alithia* vient de publier le texte de la lettre que le patriarche œcuménique de Constantinople a adressée, l'année dernière, aux chefs de toutes les Eglises auto-céphales orthodoxes pour les inviter à un échange de vues sur les questions suivantes :

1. Que faire pour assurer la concorde entre les Eglises orthodoxes et pour défendre la foi en général contre l'esprit opposé du siècle ?

2. Est-il temps de préparer le terrain à un rapprochement amical et réciproque avec l'Eglise catholique romaine et avec l'Eglise protestante ?

3. Comment faciliter l'union des vieux catholiques avec l'Eglise orthodoxe d'Orient ?

4. S'entendre pour une décision commune de l'Eglise orthodoxe d'Orient sur la question du calendrier, de manière à combiner, autant que possible, l'exactitude du calendrier avec l'observation désirée des règles ecclésiastiques établies.

Nous avons déjà signalé cet acte important, mais la publication du texte en confirme la gravité.

Le correspondant du *Figaro* ajoute que le tsar Nicolas avait invité le patriarche à faire cette démarche.

Ce sont là d'heureux symptômes et, pour le Pape, au milieu des tristesses que lui causent les nouvelles de France, de grandes consolations et de sérieux espoirs. (*Croix*, 29 avril 1903.)

### Impressions d'un touriste retour du Mexique

4 mai 1903.

... « J'arrive du Mexique et de la Nouvelle-Orléans. Le Mexique, quel pays ! c'est le pays intéressant d'Amérique. Quel peuple

que ce peuple espagnol qui a jeté là, en grand seigneur, cette civilisation si originale, si grandiose, sans s'occuper de détails qui cependant lui eussent conservé un empire incomparable. Quelle grandeur dans les travaux publics ! Il me semblait voir les Hidalgos fièrement drapés dans leur manteau et s'affichant vrais grands d'Espagnes ! Quelle floraison d'esprit religieux dans ces églises sans nombre qui se montrent partout, et dans lesquelles on ne trouve rien de banal, malgré leur richesse un peu rococo. »

J.

---

### Bibliographie

---

— NOS ENFANTS. — Lettres d'un Jésuite, proscrit par la loi de 1901, à un jeune professeur. In-12. Prix : 3 fr. 50. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris. A Québec, chez Garneau, libraire.)

Voici un livre plein de choses, *de choses vécues*, et bien écrit. L'auteur, on le sent, possède à fond la matière. Il parle de ce qu'il sait, et de façon si charmante qu'on oublie l'heure en sa compagnie.

*Nos Enfants*, dont la secte a juré de détruire la foi, les moyens de les préserver et de les armer pour les luttes prochaines, les principes fondamentaux de l'éducation et de l'enseignement chrétiens, voilà toute la matière de cet ouvrage, où maîtres et parents trouveront des conseils d'or, qui les guideront très utilement dans l'accomplissement de leur tâche.

L'auteur est amené tout naturellement par le sujet à étudier les problèmes brûlants du jour : *le fondement de la soumission à l'autorité — les éléments constitutifs de la loi et sa force obligatoire — le devoir professionnel et la conscience*, etc., etc. . . et, dans un ordre d'idées moins élevées sans doute, mais bien actuelles aussi : *les nouveaux programmes d'examens et leurs conséquences pratiques dans les méthodes d'enseignement*. Le Père X traite brièvement et très clairement ces questions si épineuses et si complexes. Sans descendre jusqu'aux menus détails que ne comportait point le cadre qu'il a choisi, il indique, avec une sûreté parfaite et une grande autorité, les principes directeurs et les solutions pratiques.

Nous ne doutons point que cet excellent livre, qui paraît si bien à son heure, n'obtienne auprès du public l'accueil empressé auquel il a droit.

E.

— COLLECTION DE CHANT GRÉGORIEN. Les principaux chants liturgiques du chœur et des fidèles, avec l'ordre des funérailles, de la confirmation et du chemin de la Croix. Plain-chant grégorien traditionnel d'après les manuscrits. Notation musicale avec indication du rythme et de la tonalité. Par AMÉDÉE GAS-TOUÉ. Un volume in-18 raisin, précédé d'une préface technique, XXXII et 201 pages. Broché 1 fr. 50. Toile pleine, 2 fr.25. (Librairie CH. POUSSIELGUE, 15, rue Cassette, Paris.)

L'ordinaire de la Messe, un choix de Kyrie, Gloria, etc., pour les divers temps et solennités liturgiques, l'office complet des Funérailles et la Messe des Morts, la réception de l'Evêque, la Confirmation, l'ordinaire des Vêpres et des Saluts, les principaux hymnes et proses de l'année, les prières et chants du chemin de la Croix, diverses antiennes et litanies approuvées forment la matière de cet ouvrage. On trouve dans la préface les renseignements nécessaires à l'exécution des récits et chants ornés, des hymnes et proses, et enfin des psaumes, avec des règles pour la transposition et l'accompagnement. Cette préface contient en outre une étude sur l'établissement et la critique des textes employés, suivie d'une table générale des manuscrits utilisés et d'une table analytique des sources.

En effet, ce Manuel se distingue avant tout par son caractère à la fois scientifique et pratique.

Les paroles sont celles des textes officiels.

La mélodie musicale d'un grand nombre de pièces est presque identique dans la plupart des manuscrits; là, pas de difficulté. Cependant la question du choix ou de la critique du texte mélodique ne se présente pas toujours avec cette simplicité. Lorsqu'il y avait doute, l'auteur a pris parti pour la version la plus autorisée, soit au point de vue paléographique, soit au point de vue de l'exécution.

Et quelle simplification de pouvoir se servir de la notation musicale, familière à tous aujourd'hui, jusque dans les campagnes les plus reculées! Les enfants, les écoliers, les fidèles peuvent avec le chœur coopérer aux chants liturgiques dont les pieuses mélodies, trop désappries de nos jours, faisaient jaïs

retentir les échos de nos églises. Mais dans l'œuvre de M. Gastoué, le souci pratique n'est jamais séparé de l'esprit scientifique; sa traduction musicale est, en quelque sorte, la photographie même de la notation neumatique qu'elle remplace. Chaque note, chaque groupe se retrouve avec une étonnante précision, encore augmentée, dans les chants non syllabiques, par une combinaison d'accents musicaux qui obligent le chanteur, même peu exercé, à donner le rythme et le phrasé désirables.

Désormais on ne pourra plus soutenir que les mélodies traditionnelles de l'Eglise ne sont le fait que d'une élite de musiciens longuement et savamment exercés. Ce petit manuel, sans rien sacrifier de la vérité historique, met les parties essentielles du chant liturgique à la portée de tous; Ecoles, Maîtrises, Pensionnats, Collèges, Séminaires, Congrégations, fidèles et chœurs. Si ce livre rencontre l'accueil qu'il mérite, si le succès répond à l'effort, l'entreprise pourra facilement être étendue à l'Office complet. E.

— LES IDÉES DE MATUTINAUD, par E. DUPLESSY. 1 vol. in-12 de VIII-278 pages. Prix : 2 fr. 50. (Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.) Québec, chez Garneau, libraire.

Avec sa tournure d'esprit légèrement frondeur et voltairien, avec ses idées religieuses surtout, Matutinaud est bien le type achevé de toute une catégorie de jeunes Parisiens modernes. Il a dix-huit ans. Ni ouvrier ni artiste, ni riche ni pauvre, ni homme d'esprit ni imbécile, ni dévot ni impie, il ne reflète aucune extrémité. Il est partout et toujours entre les deux. Comme Grosjean, il en remonterait volontiers à son curé sur l'abstinence du vendredi, sur les enterrements, le baptême et le mariage, sur la confession et le péché originel. Ce *touche-à-tout* ne laisse de côté aucune des objections qui courent les rues et s'en sert, comme d'autant de pavés, pour écraser le prêtre qui est l'ami de sa famille et qu'il déteste d'autant moins qu'il sert de cible aux traits acérés de sa mordante ironie. L'ecclésiastique, qui connaît bien le milieu où fréquente le terrible Matutinaud, dose ses réponses de fine plaisanterie et de doctrine. C'est par là que les *Idées de Matutinaud* répondent à un besoin, dans nos cercles et nos patronages, partout où les œuvres *post* ou *juxta* scolaires mettent le jeune homme en présence du prêtre. Il importe moins d'aller droit à l'objection que d'y répondre avec ses propres armes, et en se plaçant pour ainsi dire sur le terrain qu'elle a choisi elle-même. Trouver le moyen de se faire écouter, parler à son temps, s'identifier avec le milieu, instruire par l'apologue, et au besoin mettre les rieurs de son côté, n'est-ce pas là le but de l'apologiste populaire qui veut achever l'œuvre ébauchée par le catéchisme? M. Duplessy est résolument entré dans cette voie. Le succès des *Idées de Matutinaud* lui dira à quel point il a visé juste. Mgr LE MONNIER.